

Conditionnement des souches de *V. cholerae* 01 et 0139 pour un transport international

CONDITIONNEMENT DES SOUCHES : 3 options possibles ¹

Porter des gants et une blouse pour toutes les étapes de manipulation des échantillons.

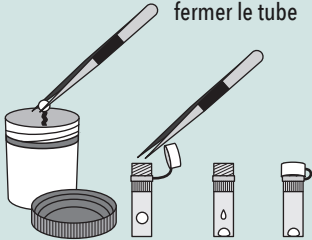
Identification des échantillons : identifier soigneusement les échantillons en indiquant (en utilisant un marqueur indélébile) le nom du patient, la date, l'heure et le lieu du prélèvement, le lieu où le patient a été infecté s'il diffère du lieu de prélèvement.

Formulaire de demande d'analyses : Voir Annexe 2B IDSR case-based laboratory reporting form².

CULTURES SUR PAPIER FILTRE HUMIDE

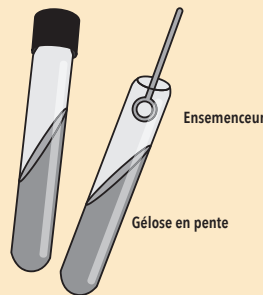
Utiliser des disques de papier filtre (6mm Ø, non stériles), une pince ou une aiguille à usage unique, du sérum physiologique ou un milieu de culture liquide, des tubes de 2 mL avec bouchons à vis.

Plonger le disque de papier filtre dans une culture bactérienne en milieu liquide (par exemple de l'Eau Peptonée Alcaline, EPA) à l'aide d'un dispositif à usage unique, transférer dans un tube, ajouter 2 à 3 gouttes de sérum physiologique ou d'EPA, fermer le tube



CULTURE SUR GÉLOSE EN PENTE EN MILIEU NON SÉLECTIF

Utiliser un milieu non-sélectif (Mueller-Hinton, gélose BHI, gélose trypticase soja). Encensemmer la pente de la gélose, refermer le tube, incuber 18-24 heures à 37°C, puis fermer hermétiquement le tube.



CULTURE EN GÉLOSE DE CONSERVATION

Utiliser un milieu semi-solide (non-sélectif) en tube. Ensemencer en insérant une oese de culture bien chargée en piqure centrale jusqu'à 1 cm du fond du tube, refermer le tube, incuber 18-24 heures à 37°C, puis fermer hermétiquement le tube.

Gélose Profonde



CONSERVATION

Pas plus de deux semaines

Plusieurs mois

1 an

Température ambiante (idéalement 22-25°C). Ne pas réfrigérer. Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil. Sceller chaque tube avec du parafilm ou du film adhésif pour éviter les fuites.

TRANSPORT INTERNATIONAL (PAR AVION, DOIT RESTER A TEMPERATURE AMBIANTE)

L'expéditeur est responsable de la bonne classification des matières infectieuses destinées au transport et de l'ensemble de l'envoi, jusqu'à sa destination finale.

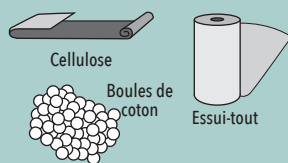
Les contenants primaires scellés sont emballés individuellement, et un matériau absorbant est placé entre le(s) contenant(s) primaire(s) et secondaire. Les contenants primaires et secondaires doivent être étanches.

Le contenant secondaire est ensuite placé dans un troisième contenant, généralement une boîte en polystyrène ou en carton, avec interposition d'un rembourrage approprié. L'emballage extérieur doit être rigide et avoir une dimension minimum de 100x100 mm.

Contenants primaires



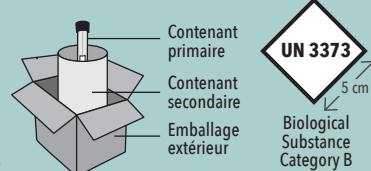
Matières absorbantes



Secondary Containers



Triple emballage



L'expédition par voie aérienne doit être conforme aux réglementations locales, nationales et internationales. Suivre les règles de la réglementation IATA pour les substances biologiques de catégorie B. Il n'y a pas des réglementations formelles pour les emballages UN3373, ils doivent cependant remplir certaines conditions (voir encadré ci-contre)



Check-list : to be reviewed prior to shipment

✓ Triple emballage correctement identifié et étiqueté

- Nom, adresse complète et téléphone de l'expéditeur et du destinataire
- Téléphone de la personne en charge de l'expédition
- Etiquette UN3373 (disponible à <https://www.un3373.com/un3373-packaging/un3373/>)
- Dénomination correcte de l'envoi "Biological Substance category B"

✓ Documents d'expédition requis :

- Permis d'exportation, autorisation locale (si nécessaire)
- Permis d'importation (si nécessaire)
- Formulaire du laboratoire précisant le type de test demandé
- Facture douanière/facture proforma, d'une valeur en douane de 10 € (à signer par l'expéditeur)

IMPORTANT:

- Ne pas écrire le nom de l'agent pathogène à l'extérieur de l'emballage, mais uniquement sur les documents placés à l'intérieur.
- Informer le laboratoire destinataire de l'arrivée prochaine d'échantillons et fournir toute information utile au suivi de l'expédition
- Indiquer sur l'emballage extérieur les exigences en matière de température de stockage et de transport.

GTFFC, Avril 2019

¹ Les souches peuvent également être congelées à -80°C ou en azote liquide, mais ce conditionnement n'est pas recommandé en raison de la complexité logistique et du coût élevé du transport.

² Annexe 2B - Formulaire de demande d'analyses, https://www.afro.who.int/sites/default/files/2017-06/IDSR-Technical-Guidelines_Final_2010_0.pdf